

Définition du logement social

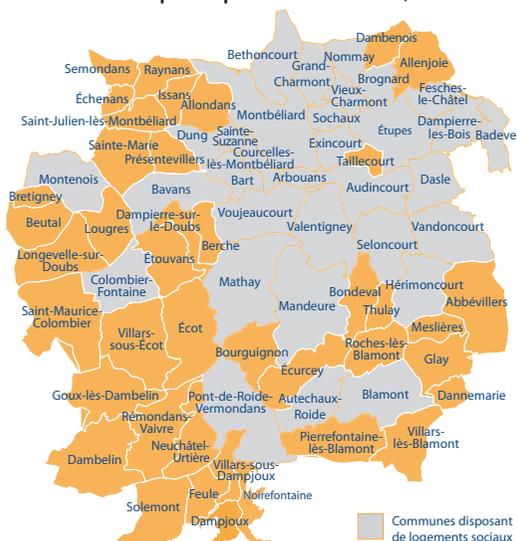
Un logement locatif social est un logement construit grâce à des aides financières publiques. De fait, il est soumis à des règles de construction, de gestion et d'attribution précises. Les loyers sont également réglementés et l'accès au logement conditionné à des ressources maximales.

Conditions d'accès au logement social

- Être de nationalité française ou être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité
- Utiliser le logement en tant que résidence principale
- Avoir un revenu fiscal (N-2) inférieur aux plafonds de ressources (fixés annuellement par l'État)

Le logement social dans notre territoire

Plus de 13 000 logements sociaux
Répartis sur 31 communes de l'agglomération
Du type 1 au type 6 et plus, en appartement ou en pavillon
Près de 3 000 demandes de logement par an
Environ 1 500 attributions de logement par an
3 bailleurs sociaux principaux : Habitat25, Idéha et Néolia



Caractéristiques précises des logements sociaux du territoire :
www.demandelogeementbourgojnefranchecomte.fr

Plus d'informations sur le Logement social

- **IDEHA** : 53 avenue Chabaud Latour, 25 200 Montbéliard
- **HABITAT 25** : 6 Bis Rue du Petit Chenois, 25 200 Montbéliard
- **NEOLIA** :
74 avenue du 8 mai, 25 400 Audincourt
11 Avenue Lavoisier, 25 200 Bethoncourt
2 avenue des Alliés, 25 200 Montbéliard
15 rue de la Petite Hollande, 25 200 Montbéliard
13 grande Rue, 25 700 Valentigney
- **ACTION LOGEMENT SERVICES** : 2 Av. des Alliés, 25 200 Montbéliard
- **Permanences de la Maison de l'Habitat du Doubs** :
Pays de Montbéliard Agglomération :
8 avenue des Alliés, 25 200 Montbéliard
Tél. 03 81 68 37 68
- **Maisons France Service**

- **Fesches-Le-Châtel** : 1 rue François Mitterrand, 25 490 Fesches-Le-Châtel Tél. 03 81 93 00 10
- **Hérimoncourt** : 3 rue Pierre Peugeot, 25 310 Hérimoncourt Tél. 03 81 36 30 00
- **Montbéliard** : 15 rue de la Petite Hollande, 25 200 Montbéliard Tél. 03 81 36 52 03
- **Montenois** : 4 place Toussaint Louverture, 25 260 Montenois Tél. 03 81 93 13 96
- **Sochaux** : 4 rue de la Poste, 25 600 Sochaux Tél. 09 62 69 61 15
- **Valentigney** : 14 bis rue Gustave Courbet, 25 700 Valentigney Tél. 03 81 36 12 81

> www.agglo-montbeliard.fr

<https://www.agglo-montbeliard.fr/mon-agglo/les-politiques-territoriales/logement/louer-un-logement-public>



© Conception Pays de Montbéliard Agglomération, 2024 - Image by pikisuperstar on Freepik

LE LOGEMENT SOCIAL

Mode d'emploi

1 seule demande à déposer pour tous les organismes logeurs du département



idéha
une autre idée de l'habitat

habitat
25

Néolia
Groupe ActionLogement

M pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION

Le parcours de la demande à l'attribution d'un logement social.

1

Je dépose ma demande de logement social



› En ligne sur www.demandelogementbourgognefranchecomte.fr ou sur les sites internet des bailleurs

› En guichet enregistreur en remplissant le formulaire papier disponible en Mairie et auprès des bailleurs sociaux

Vérifier l'exactitude des informations et les pièces justificatives*

2

Je reçois mon numéro unique de demandeur



Je peux consulter, modifier, renouveler ma demande depuis mon espace personnel

3

Cotation de ma demande**



Selon les informations renseignées et les critères appliqués, ma demande reçoit un nombre de points

4

JE SUIS ACTEUR/ACTRICE DE MA DEMANDE.



Je consulte, mets à jour ou renouvelle*** ma demande au besoin

6

Le bailleur instruit ma demande : il vérifie, met à jour ou complète mon dossier au besoin



Je transmets les informations et pièces justificatives demandées

Je suis intéressé(e)

Je ne suis pas intéressé(e)



5

Un bailleur social me propose un logement social correspondant à ma demande et ma situation

7

Le logement passe en commission d'attribution des logements (CALEOL)

La CALEOL attribue les logements. La cotation de ma demande est une aide à la décision

8

Ma demande est retenue en rang 1

Je donne ma réponse au bailleur sous 10 jours

Je n'accepte pas le logement

J'accepte le logement

9

Je signe le bail

Je deviens locataire et je peux emménager.



* Pièce justificative minimale obligatoire à fournir : Copie de la pièce d'identité/passeport, ou du titre de séjour en cours de validité

** Plus d'informations sur la cotation sur www.agglo-montbeliard.fr

*** Demande à renouveler tous les ans à la date anniversaire